

Chapitre 11

Combinatoire et dénombrement

Capacités exigibles — Programme officiel (BO)

- Dans le cadre d'un problème de dénombrement, utiliser une représentation adaptée (ensembles, arbres, tableaux, diagrammes) et reconnaître les objets à dénombrer.
- Effectuer des dénombrements simples dans des situations issues de divers domaines scientifiques (informatique, génétique, théorie des jeux, probabilités, etc.).

Démonstrations exigibles — Programme officiel (BO)

- Démonstration par dénombrement de la relation : $\sum_{k=0}^n \binom{n}{k} = 2^n$.
- Démonstrations de la relation de Pascal (par le calcul et par une méthode combinatoire).

Exemples d'algorithme — Programme officiel (BO)

- Pour un entier n donné, génération de la liste des coefficients $\binom{n}{k}$ à l'aide de la relation de Pascal.
- Génération des permutations d'un ensemble fini, ou tirage aléatoire d'une permutation.
- Génération des parties à 2, 3 éléments d'un ensemble fini.

A) Arrangements et permutations

Définition 1

On appelle **factorielle** de n le nombre noté :

$$n! = n \times (n-1) \times \cdots \times 2 \times 1$$

Par convention $0! = 1$.

Définition 2

Soient A un ensemble fini non vide à n éléments et k un entier naturel inférieur ou égal à n . Un **arrangement** de k éléments de A (ou k -arrangement) est un k -uplet d'éléments distincts de A .

Propriété 1

Soient n un entier naturel non nul et k un entier compris entre 1 et n . Le nombre de k -arrangements d'un ensemble E à n éléments est :

$$n \times (n-1) \times \cdots \times (n-k+1) = \frac{n!}{(n-k)!}$$

Définition 3

Une **permutation** d'un ensemble E à n éléments est un n -uplet d'éléments distincts de E .

Propriété 2

Le nombre de permutations d'un ensemble E à n éléments est $n!$.

B) Combinaisons

Propriété 3

Le nombre de parties d'un ensemble fini à n éléments est 2^n .

Démonstration. Chaque élément peut être inclus (1) ou exclu (0) d'une partie. Il y a donc 2^n suites binaires de longueur n , correspondant aux 2^n parties. \square

1) Nombre de combinaisons

Définition 4

Une **combinaison** de k éléments de E est une partie de E à k éléments. Le nombre de combinaisons de k éléments parmi n est noté $\binom{n}{k}$.

Propriété 4

Pour $k \leq n$:

1. $\binom{n}{k} = \frac{n!}{k!(n-k)!}$ et $\binom{n}{k} = \binom{n}{n-k}$.

2. **Relation de Pascal** : si $1 \leq k \leq n-1$, $\binom{n}{k} = \binom{n-1}{k-1} + \binom{n-1}{k}$.

3. $\binom{n}{0} = 1$, $\binom{n}{1} = n$, $\binom{n}{2} = \frac{n(n-1)}{2}$.